



L'accompagnement médico-social des jeunes handicapés en Poitou-Charentes



En Poitou-Charentes, les structures médico-sociales pour accompagner les enfants ou adolescents handicapés offrent 4 200 places au 31 décembre 2006. Le nombre de places dans les établissements médico-sociaux régresse depuis 2001. Au contraire, celui des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) augmente fortement.

Ces structures accompagnent une majorité de garçons et de déficients intellectuels. Plus d'un enfant sur deux vit dans sa famille, l'hébergement en internat dépendant de l'âge des enfants et de la nature du handicap.

La part des enfants non scolarisés diminue depuis 2001. Elle est de 17 % en établissement pour les enfants âgés de 6 à 15 ans et de 2 % en SESSAD.

Ces structures emploient 2 200 personnes en équivalent temps plein (ETP) fin 2006. Le taux d'encadrement est de 62 ETP pour 100 jeunes suivis en établissement, 22 ETP pour 100 enfants accompagnés à domicile.

Sylvie Merlière

*En collaboration
avec Bernard Cabaussel
(Pôle Actions sociales et médico-sociales)*

En Poitou-Charentes, une centaine de structures médico-sociales accompagnent des enfants ou adolescents handicapés, généralement âgés de moins de 20 ans. Elles disposent d'environ 4 200 places fin 2006 (carte 1).

Parmi ces structures, on distingue les établissements d'éducation spéciale : 73 % des places et les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) : 27 % des places (tableau 1).

Les jeunes handicapés suivis par ces structures ont été orientés par le biais de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du département où réside leur famille. Ces commissions ont pour mission d'évaluer l'importance du handicap et de proposer des mesures appropriées : attribution d'une allocation, carte d'invalidité, orientation vers un établissement ou service spécialisé.

104 structures pour 4 189 places

Parmi celles-ci, 53 établissements d'éducation spéciale totalisent 3 109 places installées au 31 décembre 2006. Ils sont généralement spécialisés dans la prise en charge d'un type de handicap ; néanmoins certains établissements disposent d'agrément spécifiques pour accueillir des jeunes atteints d'autres handicaps (graphique 1).

Les 38 Instituts Médico-Éducatifs (IME) regroupent à eux seuls 2 400 places réparties sur l'ensemble du territoire, soit 77 % des places d'accueil en établissement spécialisé. Les IME accueillent majoritairement des déficients intellectuels. Ils rassemblent les Instituts médico-pédagogiques (IMP) et les Instituts médico-professionnels (IMPRO) qui eux dispensent une initiation professionnelle.

Les 9 Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) sont en mesure de recevoir près de 400 jeunes dont les troubles du caractère et du comportement rendent nécessaire la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs spécialisés, malgré des capacités intellectuelles normales ou quasi-normales.



Ils représentent 12 % des places installées en établissement d'éducation spéciale et sont présents dans les quatre départements.

Les 6 autres établissements sont des spécificités départementales. La Vienne, comme la Charente-Maritime, disposent d'un établissement spécialisé pour accueillir des jeunes déficients moteurs (165 places pour les deux départements) et d'une structure pour recevoir des jeunes polyhandicapés (environ 70 places en tout).

En Outre, la Vienne compte deux établissements pour déficients sensoriels (100 places), l'un pour enfants et adolescents sourds-aveugles, l'autre pour déficients auditifs.

Les places en établissements d'éducation spéciale sont majoritairement destinées à l'externat ou à l'accueil de jour. 45 % des places sont proposées en internat. Elles varient selon le type d'établissements (de 38 % dans les IME à 69 % dans les ITEP ou établissements pour jeunes polyhandicapés) et selon les départements. La Charente-Maritime enregistre la plus forte part de places en internat quel que soit le type d'établissement, les Deux-Sèvres et la Charente la plus faible (graphique 2).

Parallèlement, la région Poitou-Charentes compte 51 **SESSAD** et dispose au total de 1 080 places.

Contrairement aux établissements d'éducation spéciale, les **SESSAD** interviennent sur le lieu de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent : famille, crèches, écoles. Ils dispensent des soins au domicile, un accompagnement éducatif et favorisent l'intégration scolaire en milieu ordinaire ou adapté.

Les soins à domicile se développent

Dans l'ensemble des structures, le nombre de places a augmenté de 300 places (+8 %) depuis 2001 (tableau 1). Cette croissance est portée essentiellement par le développement des

SESSAD face à la volonté des pouvoirs publics de maintenir les enfants handicapés à leur domicile : + 400 places supplémentaires, soit + 69 %, tandis que les établissements perdent plus d'une centaine de places (- 4 %).

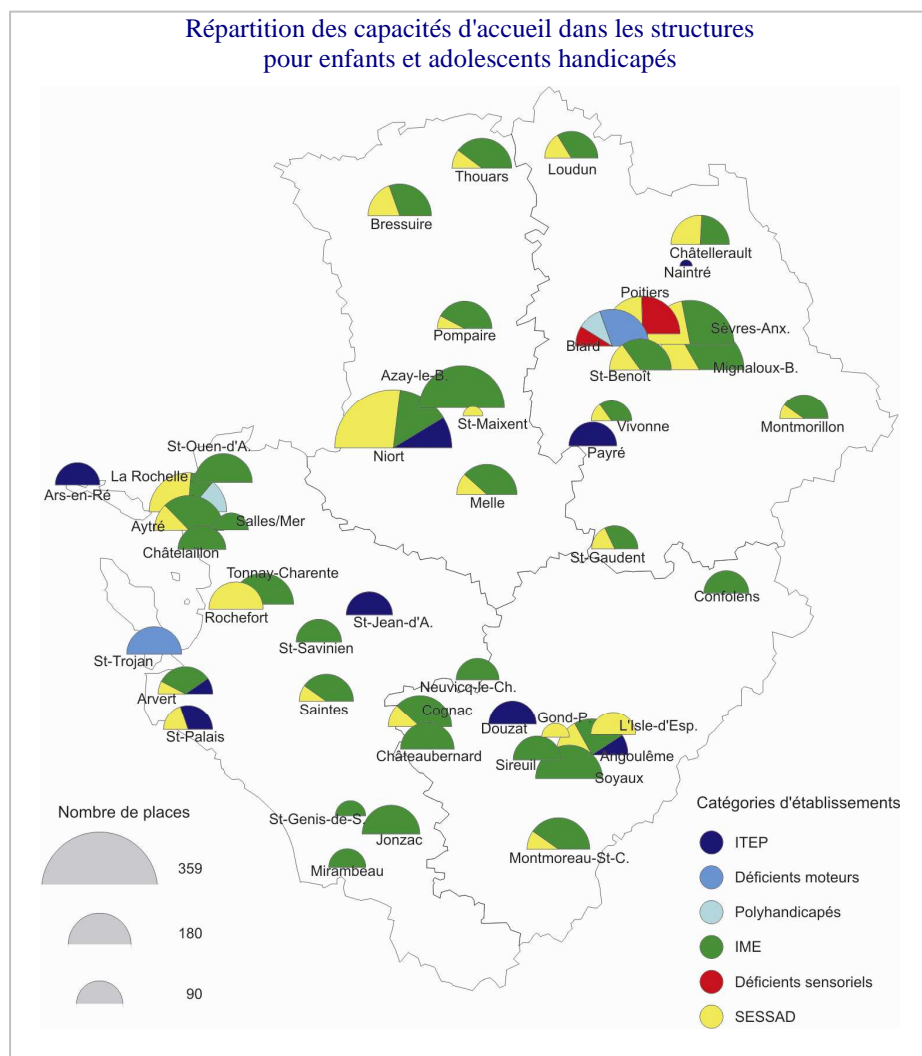


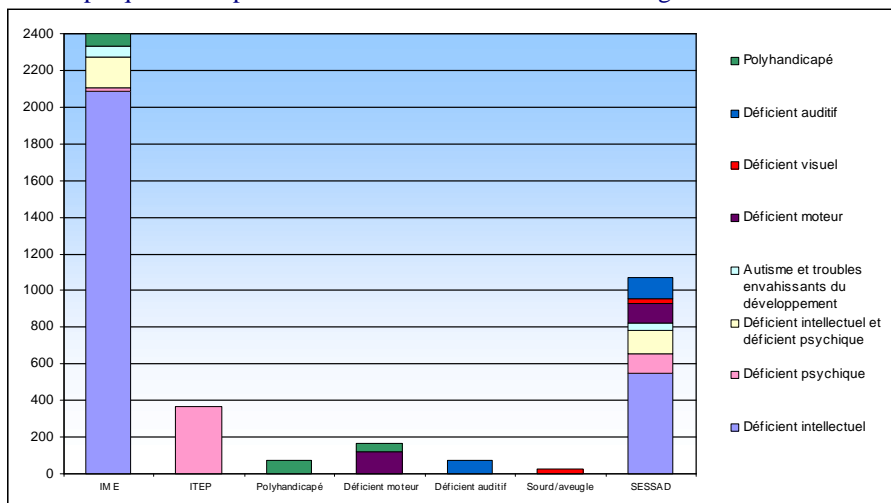
Tableau 1 : activité des structures médico-sociales pour jeunes handicapés

| | Structures | | Capacités installées | | | Effectifs accueillis | | | Taux d'occupation | |
|---|------------|-----------|----------------------|-------------|----------------------------|----------------------|-------------|----------------------------|-------------------|--------------|
| | 2006 | 2001 | 2006 | 2001 | Évolution 2001/2006 (en %) | 2006 | 2001 | Évolution 2001/2006 (en %) | 2006 | 2001 |
| IME (Institut Médico-Éducatif) | 38 | 36 | 2399 | 2443 | -2 | 2530 | 2556 | -1 | 105,5 | 104,4 |
| ITEP (Inst. Thérap. Éduc. et Pédag.) | 9 | 9 | 371 | 393 | -6 | 351 | 390 | -10 | 94,6 | 99,2 |
| Établissement pour Polyhandicapés | 2 | 2 | 74 | 74 | 0 | 77 | 74 | 4 | 104,1 | 100,0 |
| Institut pour Déficiants Moteurs | 2 | 2 | 165 | 155 | 6 | 170 | 167 | 2 | 103,0 | 107,7 |
| Institut pour Déficiants Sensoriels | 2 | 3 | 100 | 175 | -43 | 96 | 176 | -45 | 96,0 | 100,7 |
| Ensemble des établissements pour enfants et adolescents handicapés | 53 | 52 | 3109 | 3240 | -4 | 3224 | 3363 | -4 | 103,7 | 103,8 |
| SESSAD (Serv. d'Éduc. Spéc. & Soins à Dom.) | 51 | 40 | 1080 | 639 | 69 | 1075 | 667 | 61 | 99,5 | 104,4 |
| Ensemble des structures | 104 | 92 | 4189 | 3879 | 8 | 4299 | 4030 | 7 | 102,6 | 103,9 |

Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

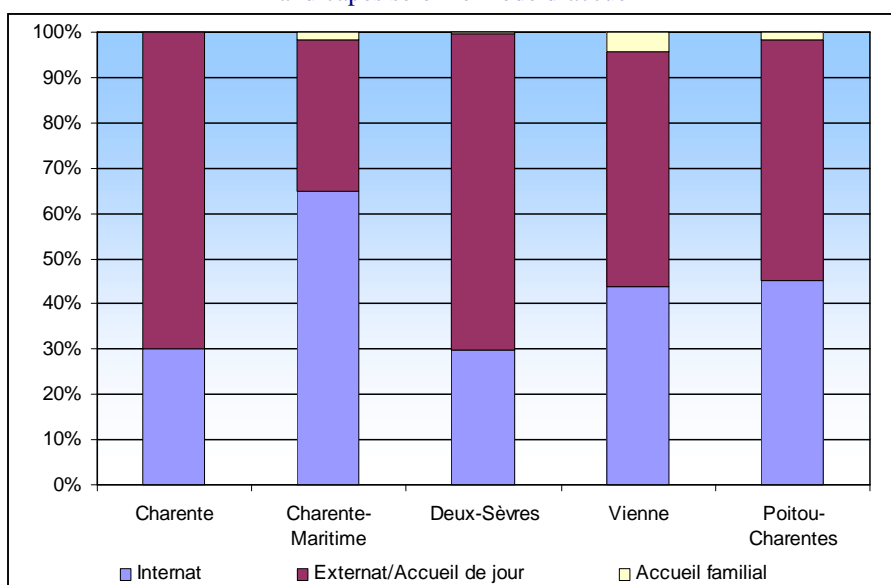
Remarque : 2 établissements ont été reclassés en SESSAD (SAAAIS déficients visuels de Niort, le service expérimental d'éducation et de soins autistes de Chatelleraut).

Graphique 1 – Capacités installées selon la structure et l'agrément "clientèle"



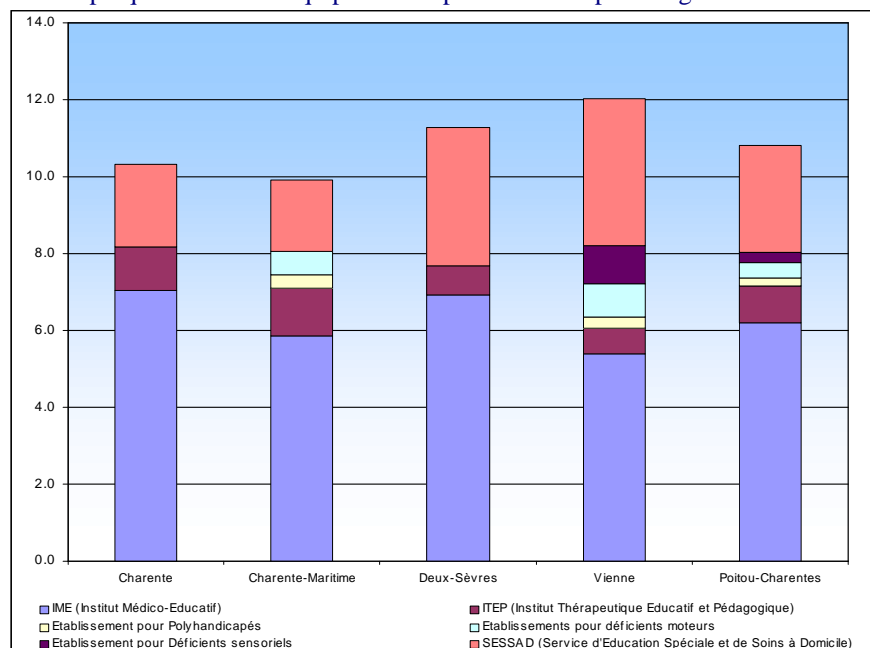
Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Graphique 2 - Répartition des places installées dans les établissements pour jeunes handicapés selon le mode d'accueil



Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Graphique 3 : Taux d'équipement départementaux par catégorie de structures



Champ : Poitou-Charentes
Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006 - INSEE, estimations de population au 1^{er} janvier 2007.

Ainsi, le taux d'occupation qui mesure le nombre de jeunes effectivement accueillis pour 100 places disponibles diminue dans les SESSAD, bien que les capacités d'accueil soient proches de la saturation (99,5 %). Comme en 2001, il dépasse 100 dans l'ensemble des établissements (103,8), le nombre de bénéficiaires étant supérieur au nombre de places installées. La situation est identique dans tous les départements hormis la Charente. Dans ce dernier département, les SESSAD encore peu développés il y a 5 ans, ont de ce fait connu la plus forte croissance. C'est aussi le seul département à avoir enregistré une légère augmentation du nombre de places en établissements.

En Poitou-Charentes, le taux d'équipement¹ (graphique 3) est de 10,8 places pour 1 000 jeunes âgés de moins de 20 ans dans l'ensemble des structures. La région Poitou-Charentes est mieux équipée qu'en moyenne en France (8,9 pour 1000 jeunes) et dispose d'une offre de places supérieure en établissements d'éducation spéciale comme en SESSAD. Certes, le département de la Vienne enregistre le plus fort taux d'équipement, mais il détient également un nombre plus important de structures à vocation régionale. A l'inverse, la Charente-Maritime apparaît moins bien dotée.

Le taux d'encadrement diffère selon les structures

En Poitou-Charentes, 3 100 personnes étaient en fonction au 31 décembre 2006 dans l'ensemble des structures pour jeunes handicapés, plus de 2 500 en établissements, près de 600 en SESSAD. Toutes structures confondues, elles occupent 2 200 emplois en ETP (équivalent temps plein) (tableaux 3, et 4).

Le personnel éducatif, pédagogique et social représente plus de la moitié des ETP, dans les établissements comme dans les SESSAD. Il rassemble près d'un millier d'éducateurs spécialisés ou techniques, 140 enseignants, une centaine d'assistants de service social, d'assistantes familiales ou maternelles. La part du personnel éducatif, pédagogique et social varie de 65 % dans les établissements pour déficients sensoriels où les enseignants sont

¹ Le taux d'équipement rapporte le nombre de places offertes à la population susceptible d'y avoir recours, ici les jeunes de moins de 20 ans.

relativement bien représentés, à 34 % dans les établissements pour handicapés moteurs où les personnels paramédicaux sont plus présents qu'en moyenne.

Les personnels des services généraux représentent 18 % de l'ensemble des effectifs, suivis des personnels paramédicaux (12 %) et des personnels d'administration et de gestion (8 %). Dans les ITEP, la part du personnel des services généraux est forte (27 %) contre 20 % en moyenne dans l'ensemble des établissements.

Le taux d'encadrement moyen, toutes fonctions confondues, est de 62 ETP pour 100 jeunes accueillis dans les établissements d'éducation spéciale.

Les IME ont un taux d'encadrement inférieur à la moyenne des établissements (54 ETP pour 100 jeunes accompagnés).

Les autres établissements où l'internat est prépondérant ont un taux variant de 84 ETP dans les ITEP à 104 dans les établissements pour polyhandicapés.

La Charente-Maritime dispose de 71 ETP pour 100 jeunes accueillis en établissement contre seulement 55 ETP dans les Deux-Sèvres. En Charente-Maritime les jeunes déficients psychiques et polyhandicapés y sont relativement nombreux. Ils sont hébergés majoritairement en internat du fait de leur handicap et nécessitent un taux d'encadrement élevé.

Le taux d'encadrement est naturellement plus faible dans les SESSAD (22 ETP pour 100 prises en charge).

Toutes fonctions confondues, le personnel est âgé de 43 ans dans les établissements pour jeunes handicapés et la proportion de personnels âgés d'au moins 55 ans est de 19 %. Le personnel médical et les directeurs d'établissement sont les catégories les plus touchées par le vieillissement des effectifs. Ils sont âgés respectivement de 54 ans et de 50 ans en moyenne.

Le personnel d'encadrement sanitaire et social est lui aussi un peu plus âgé que la moyenne : 47 ans. Le personnel éducatif, pédagogique et social est âgé de 43 ans en moyenne.

L'enquête ES2006 permet de mesurer le degré de qualification pour certaines fonctions « proches de la personne » : directeur d'établissement ou chef de service éducatif, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, aide-médico-psychologique, éducateur de jeunes enfants, animateur social.

Tableau 3 - Age moyen du personnel en fonction dans les structures pour jeunes handicapés

| Fonction principale exercée | Établissements pour enfants et adolescents handicapés | | | SESSAD | | |
|--|---|-----------|---|------------|-----------|---|
| | Effectif | Age moyen | Proportion de personnes ayant 55 ans et plus (en %) | Effectif | Age moyen | Proportion de personnes ayant 55 ans et plus (en %) |
| Personnel de direction, de gestion et d'administration | 235 | 46 | 25 | 114 | 45 | 24 |
| <i>dont directeurs d'établissements</i> | 53 | 50 | 32 | 42 | 50 | 33 |
| Personnel des services généraux | 486 | 45 | 19 | 17 | 41 | 12 |
| Personnel d'encadrement sanitaire et social | 73 | 47 | 18 | 29 | 46 | 7 |
| Personnel éducatif, pédagogique et social | 1217 | 43 | 18 | 194 | 40 | 8 |
| Personnel médical | 86 | 54 | 49 | 35 | 54 | 60 |
| Psychologue et personnel paramédical | 357 | 43 | 15 | 171 | 39 | 9 |
| Candidat-élève | 83 | 27 | 0 | 5 | 31 | 0 |
| Ensemble des effectifs | 2537 | 43 | 19 | 565 | 42 | 15 |

Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

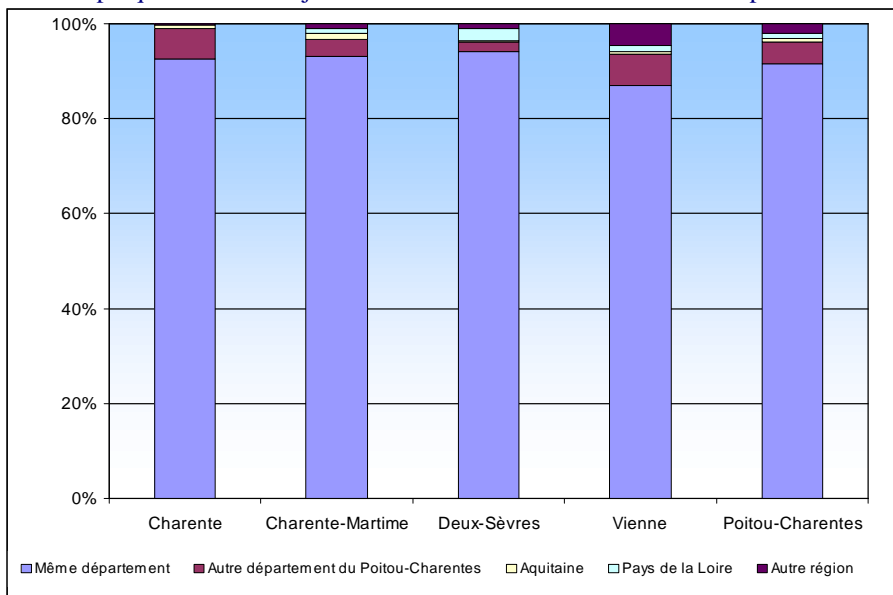
Tableau 4 - Répartition du personnel des structures pour jeunes handicapés

(En % des ETP)

| Fonction principale exercée | IME | ITEP | Etab. pour poly-handicapés | Etab pour handicapés moteurs | Etab pour déficients sensoriels | Ensemble des Etab | SESSAD |
|---|--------------|--------------|----------------------------|------------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------|
| Personnel de direction de gestion et d'administration | 7,5 | 10,4 | 5,0 | 7,7 | 6,3 | 7,8 | 13,1 |
| Personnel des services généraux | 19,3 | 27,4 | 12,9 | 12,6 | 19,4 | 19,7 | 1,9 |
| Personnel d'encadrement sanitaire et social | 3,2 | 2,7 | 2,1 | 2,4 | 0,9 | 2,9 | 5,4 |
| Personnel éducatif, pédagogique, et social | 57,7 | 49,5 | 51,8 | 34,0 | 64,6 | 54,7 | 52,3 |
| Personnel médical | 0,7 | 1,1 | 1,6 | 1,1 | 0,3 | 0,8 | 1,8 |
| Psychologue et personnel paramédical | 7,0 | 7,5 | 22,8 | 39,1 | 8,0 | 10,4 | 23,8 |
| Candidat-élève | 4,6 | 1,4 | 3,8 | 3,1 | 0,5 | 3,7 | 1,7 |
| Poitou-Charentes | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Estimation du nombre d'équivalents temps plein (ETP) | IME | ITEP | Etab pour poly-handicapés | Etab pour handicapés moteurs | Etab pour déficients sensoriels | Ensemble des Etab | SESSAD |
| Charente | 290 | 52 | | | 0 | 342 | 43 |
| Charente-Maritime | 424 | 131 | 41 | 101 | 0 | 697 | 90 |
| Deux-Sèvres | 326 | 60 | | | 0 | 386 | 60 |
| Vienne | 293 | 51 | 39 | 58 | 94 | 535 | 56 |
| Poitou-Charentes | 1333 | 294 | 80 | 159 | 94 | 1960 | 249 |
| Estimation du taux d'encadrement | IME | ITEP | Etab pour poly-handicapés | Etab pour handicapés moteurs | Etab pour déficients sensoriels | Ensemble des Etab | SESSAD |
| Charente | 53 | 72 | | | | 56 | 29 |
| Charente-Maritime | 61 | 83 | 91 | 123 | | 71 | 31 |
| Deux-Sèvres | 50 | 109 | | | | 55 | 20 |
| Vienne | 50 | 76 | 122 | 66 | 98 | 62 | 14 |
| Poitou-Charentes | 54 | 84 | 104 | 94 | 98 | 62 | 22 |

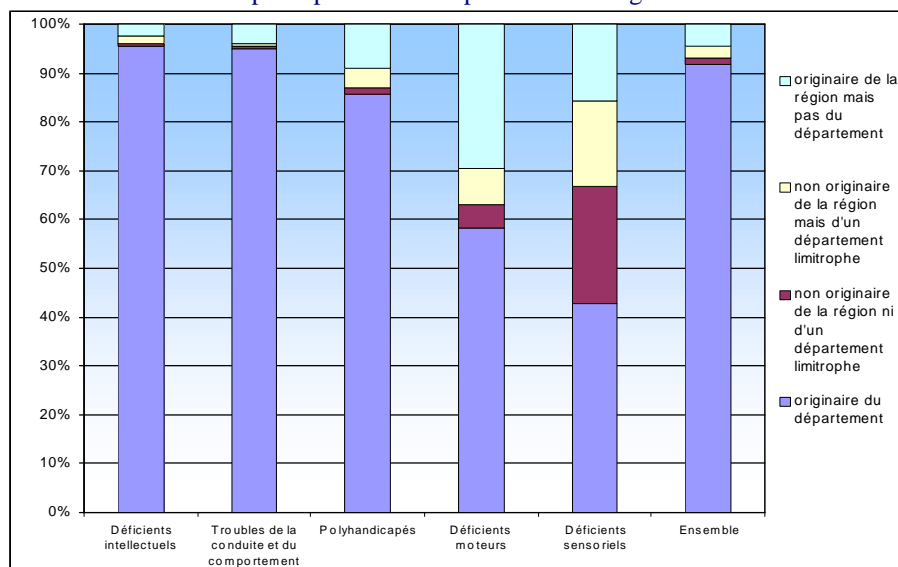
Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Graphique 4 - Part des jeunes accueillis dans les établissements spécialisés



Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Graphique 5 - Part des jeunes accueillis dans les structures selon leur déficience principale et leur département d'origine



Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Dans l'ensemble des structures, établissements et SESSAD, 95 personnes occupent la fonction de directeur d'établissement et 70 celle de chef de service éducatif. 6 directeurs sur 10, sont titulaires majoritairement du CAFDES², d'un DSTS³ ou, pour les personnels de la fonction publique, font partie du corps des directeurs des établissements sociaux. 3 chefs de service éducatif sur 10 possèdent un diplôme relatif à la fonction (CAFERUIS⁴, DSTS, diplôme d'État d'éducateur ou certificat de moniteur éducateur, CAFDES).

² CAFDES : certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement

³ DSTS : diplôme supérieur en travail social

⁴ CAFERUIS : certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

Les éducateurs spécialisés (451 personnes dont 34 éducateurs de jeunes enfants) sont diplômés d'État à 90 %, les moniteurs éducateurs (281 personnes) du certificat d'aptitude à cette fonction à 95 % des cas. Enfin, 95 % des aides-médoco-psychologiques (228 personnes) sont titulaires du diplôme d'État. Le recours à des animateurs sociaux est peu fréquent dans ce type de structures. Au total, toutes fonctions confondues, 86 % des employés sont qualifiés, 13 % possèdent des diplômes mais sans précision et donc plus ou moins en relation avec la fonction, 1 % seulement n'ont pas du tout de diplôme.

...Pour accompagner 4 300 jeunes handicapés

Au 31 décembre 2006, 4 299 enfants ou adolescents handicapés sont accompagnés en Poitou-Charentes, 1 075 en SESSAD, 3 224 en établissements (tableau 1).

Les parents vivent dans la région pour 96 % des enfants pris en charge en établissement, et au sein même du département pour 92 % (graphique 4).

Environ 120 enfants viennent des Pays de la Loire, de l'Aquitaine, à un degré moindre de l'Île de France, du Centre, du Limousin etc. Ils sont principalement accueillis en IME, en établissements pour déficients sensoriels ou moteurs. Avec 4 % non originaires de la région, les flux interrégionaux sont relativement limités. Ils sont liés à la proximité de l'établissement d'accueil mais aussi à l'offre existante en Poitou-Charentes. La part des enfants et adolescents originaires du Poitou-Charentes accueillis dans les établissements pour déficients sensoriels est nettement plus faible que dans les autres catégories d'établissements : près de 4 jeunes déficients sensoriels sur 10 viennent d'une autre région et 1 sur 4 d'un département non limitrophe (graphique 5).

Inversement, au regard des 120 enfants non originaires de la région accueillis en Poitou-Charentes, 220 sont originaires du Poitou-Charentes et accompagnés par des établissements situés à l'extérieur de la région, principalement en Aquitaine, Limousin, Pays de la Loire. Au total, 7 % des enfants originaires de la région sont accueillis hors Poitou-Charentes, majoritairement par des établissements pour déficients moteurs, sensoriels mais aussi intellectuels.

Une forte proportion de garçons en SESSAD, comme en établissement

Parmi les enfants, il y a une majorité de garçons pris en charge : 61 % en SESSAD, 64 % en établissement d'éducation spéciale (graphique 6).

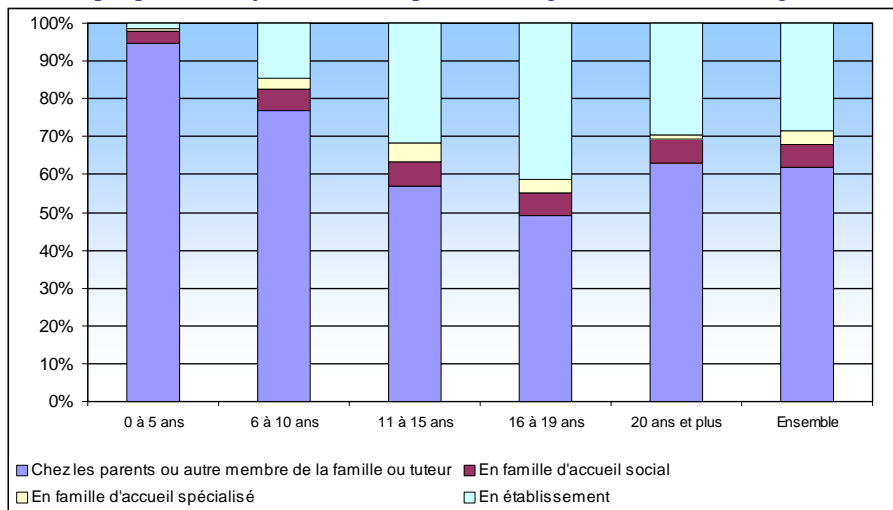
Dans toutes les catégories d'établissement, les garçons sont plus nombreux que les filles ; ils le sont encore plus en ITEP où la part atteint 89 %. C'est au sein des établissements pour déficients moteurs que la proportion de garçons et filles paraît la plus équitable (respectivement 59 %, 41 %).

Les enfants accueillis en établissement sont âgés en moyenne de 14 ans. La proportion des moins de 5 ans est

infime (moins de 1 %). Les 6-10 ans représentent 20 % des effectifs, les 11-15 ans 42 %, les 16-19 ans 31 %. Les jeunes âgés de plus de 19 ans ne constituent que 7 % des effectifs et dans 9 cas sur 10, ils bénéficient de l'amendement Creton. A ce titre, malgré le dépassement de la limite d'âge, plus de 200 jeunes restent en établissement pour enfants, en IME pour 85 % d'entre eux, en attendant un placement dans un établissement pour adultes handicapés.

Les SESSAD quant à eux accompagnent des enfants plus jeunes : 10 ans en moyenne. La proportion des enfants de moins de 5 ans représente 11 % des effectifs, celle des 6-10 ans 45 % ; celle des 11-15 ans représente encore une part importante (37 %).

Graphique 7 - Les jeunes handicapés selon l'âge et le mode d'hébergement



Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

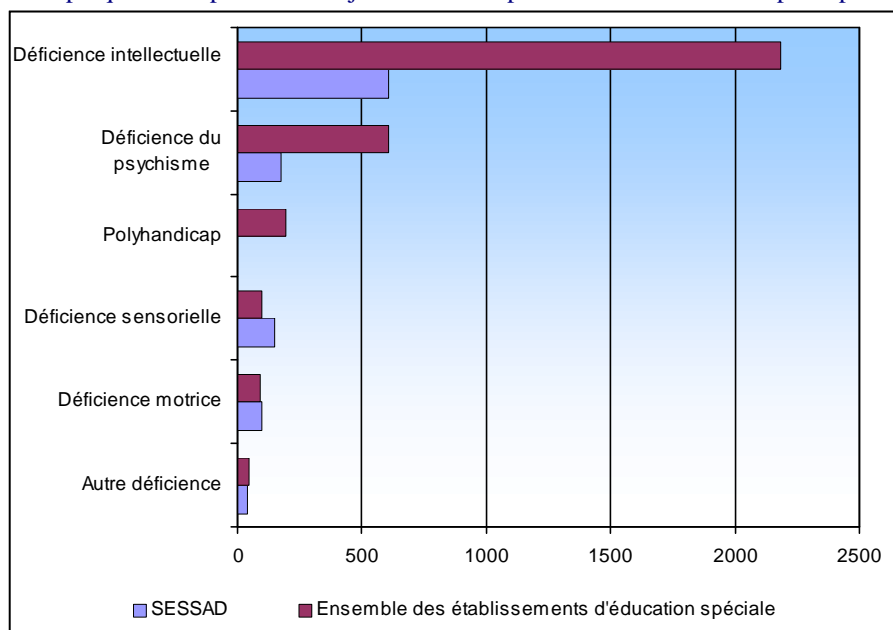
Plus de 6 jeunes handicapés sur 10 vivent dans leur famille

Le mode d'hébergement principal, celui le plus fréquemment utilisé dans la semaine, est la famille pour 62 % des bénéficiaires de structures médico-sociales pour enfants ou adolescents handicapés. L'hébergement principal est l'établissement pour 28 % des enfants handicapés, la famille d'accueil pour les 10 % restants. La fréquence de l'internat augmente avec l'âge. Seulement 6 % des moins de 10 ans sont concernés par ce mode d'accueil contre 39 % des plus de 10 ans. A partir de 20 ans, à l'âge limite de l'accueil en établissement pour enfants et adolescents handicapés, l'internat régresse, l'hébergement en famille augmente (graphique 7).

Plus de 4 enfants sur 5 présentent des déficiences intellectuelles ou du psychisme

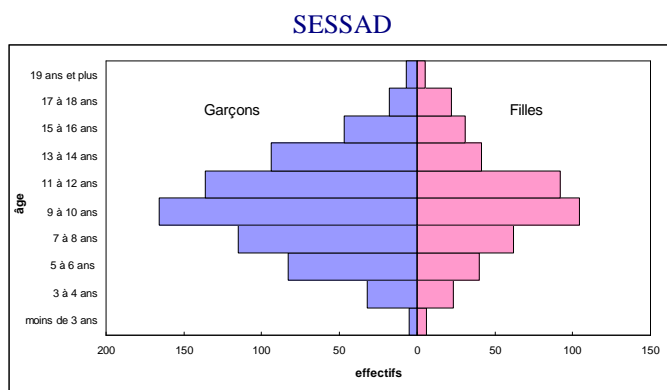
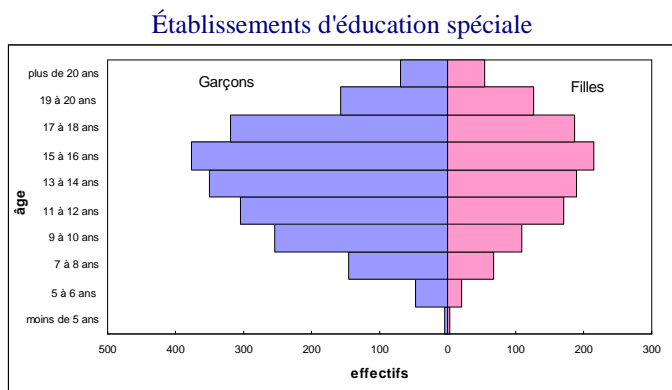
Dans l'ensemble de ces structures, pour 65 % des jeunes, la déficience intellectuelle est la principale cause déclarée par les gestionnaires des établissements (graphique 8).

Graphique 8 - Répartition des jeunes handicapés selon leur déficience principale



Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Graphique 6 - Pyramides des âges des jeunes handicapés



Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Dans 9 cas sur 10, ces jeunes sont atteints d'un retard mental moyen ou léger. Les jeunes atteints de troubles mentaux profonds sont concentrés dans les IME et établissements pour polyhandicapés.

Viennent ensuite les jeunes atteints d'une déficience psychique (18 %) : la majorité d'entre eux souffre de troubles de la conduite et du comportement et près d'un jeune sur 5 a des troubles psychiatriques graves. Enfin, 6 % des jeunes handicapés souffrent d'une déficience sensorielle, 5 % d'un polyhandicap, 4 % d'une déficience motrice. Les autres cas sont plus rares (déficience du langage et de la parole, viscérale, métabolique ou nutritionnelle, plurihandicap, etc.).

La part des enfants souffrant de déficiences intellectuelles, comme de troubles psychiques est un peu plus élevée chez les enfants suivis en établissement, les SESSAD accompagnant davantage de déficients sensoriels ou moteurs.

En plus de leur déficience principale, 41 % des jeunes handicapés souffrent d'une déficience associée. Cette proportion atteint 52 % dans les établissements pour polyhandicapés, 45 % dans les IME.

Les principales déficiences associées sont des déficiences psychiques : troubles psychologiques ou relationnels, de la conduite et du comportement ou en rapport avec des troubles psychiatriques graves.

La pathologie principale à l'origine du handicap est connue pour seulement 37 % des enfants accueillis dans l'ensemble des structures. Parmi eux, 9 % sont concernés par une psychose infantile ou plus rarement survenue à partir de l'adolescence, 8 % par l'autisme ou autres troubles envahissants du développement, 7 % un accident périnatal, 6 % une trisomie ou une autre aberration chromosomique, 6 % une autre pathologie génétique connue, 1 % un traumatisme crânien.

La pathologie principale à l'origine du handicap est inconnue dans 27 % des cas ou ne correspond pas à la classification proposée dans l'enquête pour 36 % des cas.

Moins d'un enfant sur 5 n'est pas scolarisé

Parmi les 4 300 jeunes handicapés accompagnés, toutes structures médico-sociales confondues, 800 enfants ne sont pas scolarisés, soit moins d'un enfant sur 5 (graphique 9). La proportion est de 23 % au sein des établissements, de 5 % seulement au sein des SESSAD. Ces enfants non scolarisés sont généralement les plus lourdement handicapés : polyhandicapés ou déficients intellectuels avec un retard mental profond pour la plupart. Près de la moitié d'entre eux bénéficient au plus d'un apprentissage de

gestes simples ou de notions simples de communication, d'habitude d'hygiène et de sécurité élémentaire. Pour les 6-15 ans, la tranche d'âge où l'enseignement est obligatoire, la proportion d'enfants non scolarisés est de 17 % en établissement, 2 % en SESSAD. C'est moins qu'il y a 5 ans où la proportion était respectivement de 22 % et 9 %.

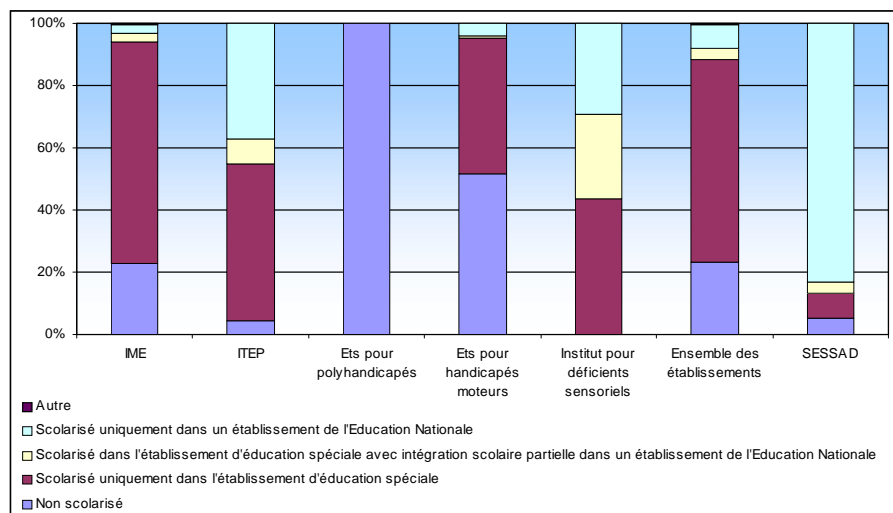
Globalement, **toutes structures confondues**, parmi les 3 500 enfants ou adolescents scolarisés, 43 % fréquentent les classes spécifiques aux établissements médico-sociaux, 57 % un établissement de l'éducation nationale avec ou sans intégration scolaire (graphique 10).

Ceux qui sont accueillis en **établissement** (environ 2 400) sont scolarisés à 85 % uniquement au sein de leur structure médico-sociale, à 5 % dans l'établissement d'éducation spéciale avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation Nationale, à 10 % uniquement au sein d'un établissement de l'Éducation Nationale. Plus de 1 400 d'entre eux (59 %) fréquentent une *classe spécifique aux*

Établissements médico-sociaux : 800 suivent enseignement général, 500 enseignement professionnel ou pré professionnel, 120 ont intégré un groupe-classe atelier (GCA⁵). Ils sont 36 % (environ 900 enfants) à suivre un *enseignement en milieu ordinaire* : 800 dans une classe du premier degré, une centaine dans une classe du second degré. Enfin, ils ne sont que 5 % seulement à bénéficier d'une classe d'intégration scolaire (CLIS⁶, UPI⁷) ou d'adaptation scolaire (SEGPA⁸, EREA⁹).

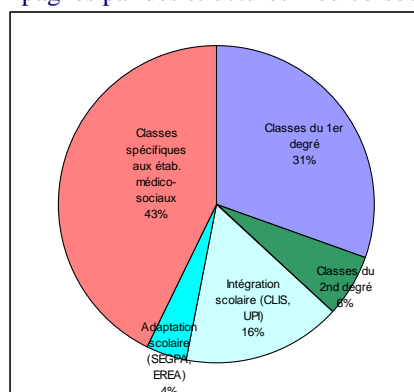
La quasi-totalité des enfants suivis en **SESSAD** (plus d'un millier), est scolarisée à l'Éducation Nationale. 97 % sont scolarisés uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale, 3 % ont une scolarité mixte (établissement d'éducation spéciale et école ordinaire). Plus de la moitié sont en classe d'intégration scolaire ou d'adaptation scolaire, soit près de 400 enfants en CLIS, plus d'une centaine en UPI, une cinquantaine en SEGPA ou EREA. L'autre moitié ou presque (46 %) sont dans une classe du premier degré (plus de 300 enfants), plus d'une centaine dans une classe du second degré.

Graphique 9 - Scolarisation des jeunes handicapés présents dans les structures médico-sociales



Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Graphique 10 - Scolarisation des jeunes handicapés accompagnés par des structures médico-sociales



Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

- 5 Groupe Classe-Atelier. Ce mode de scolarisation permet de suivre en petits groupes une formation professionnelle de niveau collège ou lycée et contribue à l'intégration scolaire des enfants handicapés.
- 6 Classe d'intégration scolaire.
- 7 Unité pédagogique d'intégration.
- 8 Section d'enseignement général et professionnel adapté (second degré).
- 9 Établissement régional d'enseignement adapté.

Ils sont suivis par la même structure depuis 3 ans en moyenne

Les enfants ou adolescents handicapés **présents** fin 2006 dans les établissements y sont, en moyenne, depuis plus de 3 ans et demi (tableau 5). Dans les IME l'ancienneté moyenne est de 4 ans. C'est dans les établissements pour polyhandicapés que l'ancienneté de séjour est la plus longue : les enfants fréquentent le même établissement depuis plus de 5 ans en moyenne. En SESSAD, les enfants sont suivis depuis moins de deux ans en moyenne et 32 % d'entre eux sont accompagnés depuis moins d'un an.

Environ 800 jeunes handicapés ont quitté leur structure à 16 ans et demi

Au cours de l'année 2006, 841 jeunes sont **sortis** de la structure qui les accompagnait après avoir été suivis un peu plus de 4 ans en moyenne (5 ans et 2 mois en établissement, 2 ans et 7 mois en SESSAD) (tableau 5). La durée d'accompagnement varie selon les établissements : elle est plus forte dans les établissements pour polyhandicapés et handicapés moteurs (respectivement de 9 ans et 7 ans en moyenne) par opposition aux ITEP où les enfants partent au bout de 3 ans en moyenne. Les enfants qui ont quitté un IME sont restés 5 ans et 7 mois en moyenne dans leur structure.

Ainsi, le rapport du nombre de jeunes sortis au cours de l'année au nombre des présents au 31 décembre 2006 varie selon le type d'établissement : 30 % dans les ITEP, où le "turn over" est important, seulement 14 % dans les IME et 16 % dans les établissements pour polyhandicapés où la stabilité est plus forte. Ce taux de sortie se situe autour de 17 % en moyenne dans l'ensemble des établissements et de 27 % en SESSAD.

Les jeunes handicapés qui ont quitté un établissement en 2006 ont en moyenne 17 ans, un SESSAD, 11 ans.

Courant 2006, 531 jeunes de plus de 18 ans sont sortis de l'établissement d'éducation spéciale qui les accompagnait. Après leur sortie, 56 % retournent dans leur famille,

18 % sont accueillis en internat dans un autre établissement d'éducation spéciale et 14 % en établissement d'accueil pour adultes. Une petite minorité vit en famille d'accueil ou dispose d'un logement personnel. Le mode d'hébergement est inconnu pour 4 % des jeunes sortants de ce système.

Dans la journée, près de la moitié d'entre eux (environ 250) bénéficient d'une *éducation générale et professionnelle*. 6 enfants sur 10 sont orientés vers un établissement médico-social, principalement pour déficients intellectuels (IME), 4 sur 10 vers un établissement de l'Éducation nationale, avec ou sans accompagnement en SESSAD.

28 % des sortants (environ 150) exercent une *activité professionnelle* en établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), en milieu ordinaire ou suivent une formation. Une vingtaine d'entre eux recherchent un emploi.

Un sortant sur cinq n'est pas en mesure d'exercer une activité professionnelle (plus d'une centaine). Ils sont orientés vers un établissement pour adultes handicapés, un établissement de santé ou sont sans solution : une cinquantaine de jeunes sortants d'un établissement d'éducation spéciale rejoignent leur domicile, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale. Enfin, pour 4 % des sortants, l'activité est inconnue et 1 % sont décédés.

En 2006, 310 jeunes ont quitté le **SESSAD** qui les accompagnait. Les trois quarts d'entre eux continuent à vivre au sein de leur famille ou, plus rarement d'une famille d'accueil. 18 % vont en internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale. Pour les 7 % restants, soit ils sont accueillis au sein d'un établissement sanitaire ou d'une structure médico-sociale pour adultes, soit le mode d'hébergement est inconnu.

Dans la journée, plus de 91 % des enfants sortis en 2006 sont scolarisés, autant en établissements de l'éducation Nationale qu'en établissements d'éducation spéciale. L'activité des autres sortants est plus ou moins connue (activité professionnelle, autre activité ou inconnue) mais peu de jeunes se trouvent sans activité et sans prise en charge (2 %).

L'enquête "Établissements sociaux et médico-sociaux" (ES) 2006

Les informations présentées dans cet article sont issues des enquêtes ES 2006 et 2001. Ces enquêtes conduites par la DREES auprès des établissements et services pour personnes handicapées (enfants d'une part, adultes d'autre part) sont exhaustives. Elles permettent de dresser un bilan de leur activité et de décrire les principales caractéristiques de leur personnel et des personnes qu'ils accueillent. Sur le champ des enfants ou adolescents handicapés, l'enquête ES2006 comportait les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels (IME), les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, les établissements pour déficients moteurs, les instituts d'éducation sensorielle, les établissements d'accueil temporaire, les établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Les CMPP et CAMSP ne sont pas intégrés à la présente étude, du fait de leurs spécificités. Ils seront analysés ultérieurement.

Définitions :

SESSAD : les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile

Il existe plusieurs catégories de SESSAD, chacune d'elles correspondant à la nature du handicap et à l'agrément du service (et parfois aussi à l'âge des enfants).

Les SESSAD prennent en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés, une déficience motrice, ou polyhandicapés.

Les SFEFIS : services de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire prennent en charge des enfants déficients auditifs (après 3 ans).

Les SAAAIS : services d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire prennent en charge des enfants déficients visuels.

Les SAFEP : services d'accompagnement familial et d'éducation précoce prennent en charge des enfants déficients sensoriels (de 0 à 3 ans).

Les SAAD : services de soins et d'aide à domicile prennent en charge des enfants polyhandicapés.

Pour en savoir plus :

Alice Mainguéné, 2008, "Les structures pour enfants handicapés en 2006 : un développement croissant des services à domicile" :

Études et Résultats, DREES, n° 669, novembre.

Pour toutes informations :

D.R.A.S.S. Poitou-Charentes
Service Statistique
Avenue de Northampton - B. P. 559 - 86020
POITIERS CEDEX
Tél. : 05.49.42.30.67
Email : dr86-statistiques@sante.gouv.fr

Tableau 5 - Répartition des jeunes présents et sortants des structures selon l'âge et le temps de présence

| Catégorie de structure | Jeunes handicapés présents dans la structure fin 2006 | | | Jeunes handicapés sortis de la structure en 2006 | | |
|--|---|-----------|------------|--|---------------------|----------------------|
| | Part des présents | Âge moyen | Ancienneté | Sortis | Âge moyen de sortie | Durée moyenne passée |
| Ensemble des établissements médico-sociaux dont : | 74 | 14 | 4 | 63 | 17 | 5 |
| IME (Institut Médico-Éducatif) | 58 | 15 | 4 | 43 | 17 | 6 |
| ITEP (Ins. Thérap. Educ. & pédag.) | 8 | 12 | 2 | 13 | 13 | 3 |
| Établissement pour Polyhandicapés | 2 | 12 | 5 | 1 | 19 | 9 |
| Institut pour Déficiants Moteurs | 4 | 13 | 4 | 3 | 16 | 7 |
| Institut pour Déficiants Sensoriels | 2 | 14 | 4 | 3 | 17 | 5 |
| SESSAD | 26 | 10 | 2 | 37 | 11 | 3 |
| Ensemble des structures médico-sociales | 100 | 13 | 3 | 100 | 15 | 4 |

Champ : Poitou-Charentes - Source : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Directeur de publication : Patrice BEAL
Maquettiste : Aline Proux
Imprimeur : BEDI-SIPAP
Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2008
N° ISSN : En cours